



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 juin 2017 à 20H00 «Ti Gwer – Salle Nord»

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 20 heures et 5 minutes.

En préambule, Patrick JONOT explique en quelques mots le but de la tenue d'une AGE et d'une AG successives.

L'AGE a été convoquée pour voter les statuts modifiés et le règlement intérieur.

Une grande modification a été apportée qui indique qu'il n'y aura désormais plus besoin de quorum pour délibérer.

Sur 148 adhérents, 17 personnes sont présentes et 8 ont donné procuration, ce qui porte le nombre de voix à 25 pour cette instance.

La fiche d'émargement et les pouvoirs sont joints au présent compte-rendu.

1 – STATUTS

Patrick JONOT, Président, donne lecture des statuts en expliquant les modifications apportées.

Monique demande de rajouter à l'article 20 la notion de « legs ».

Après avoir écouté les participants, Patrick JONOT propose le vote relatif à l'approbation des statuts. Ils sont approuvés à l'unanimité des 25 voix exprimées.

Les statuts modifiés comme indiqué ci-dessus seront signés par le président et la secrétaire et déposés en sous-préfecture au moyen du site officiel dédié.

2 – REGLEMENT INTERIEUR

Patrick lit le document et le commente.

Aucune modification n'est demandée.

Il est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité (25 voix).

L'assemblée générale est close à 20 heures 35 minutes.

Fait à GARLAN le 5 juillet 2017

Le Président

Patrick JONOT

La secrétaire

Nicole MILBEO